



COMPTE –RENDU
DE L'ASSEMBLEE DES PRESIDENTS
DU JEUDI 5 novembre 2020
VISIOCONFERENCE ZOOM



Présents : Thierry AUDIC, Annie REBILLARD, Guillaume PAGOTTO, Richard PEREYROL, Jacques BRULE, Yoann GUILLEMIN, Dominique DANTIGNY, Laurent GENIN, Barbara DARGAUD, Liliane PEDUZZI, Pascal BALDAN, Philippe DELAIR, Éric BROMBIN, Peggy ROBIN, Vincent VANCRAENENBROECK, Laurent MEUNIER, Bertrand GIRON

Excusé : Matthieu GRIVEL

Clubs absents : TTHM, Montceau, Le Breuil, Ouroux et Bresse Ping.

Début de la séance à 19h15.

Les sujets qui ont été évoqués tour à tour :

1. **Cette première visioconférence** à l'initiative du Comité a été qualifiée de "bonne initiative" par l'assemblée des Présidents.
2. **La question des licences, notamment des indemnisations demandées par certains adhérents compte-tenu de la saison incomplète.**

Le but de se réunir est de pouvoir partager les pratiques de chacun sur ce sujet : Chaque président présente les solutions qu'il a déjà mis en place sur la saison dernière ou qu'il compte mettre en place pour l'avenir.

Le club de Montchanin n'a pas attendu le deuxième confinement pour réagir : ils ont proposé une réduction de 10 euros pour ceux qui reviennent reprendre une licence après la saison 2019/2020.

Pour le club de Gueugnon, plutôt que de faire une réduction, l'option retenue est d'offrir plus de "services pour la même cotisation" à ceux qui se sont réinscrits : un accès gratuit à un stage + trois mois gratuits avec un partenaire sponsor (salle de sport) + un mois d'accès à la piscine.

À Chalon, une remise de 15 € a été pratiquée pour les licenciés déjà inscrits l'an passé. Concernant ce club et malgré la fermeture générale, il est souligné que la pratique en handisport continue dans leur gymnase ainsi que pour leur joueur de haut niveau (Mathéo).

Le club de St Vincent-de-Bragny annonce une licence à prix limité (60 € car mutualisation du tarif avec d'autres sports/disciplines), et de ce fait, il n'est pas envisagé un quelconque remboursement.

A ce stade, il est important de signaler que certains clubs (Châtenoy, Sennecey-le-Grand) n'ont pas encore réglé la Ligue alors même que leurs adhérents leur ont remis leurs chèques d'inscription. Ces deux clubs restent dans l'attente de l'évolution de la saison, et de savoir notamment si la Fédération réagira.

Le club de Châtenoy pour compenser la période non jouée l'an passé a fait don des maillots sur lesquels il était prévu initialement une participation de ses adhérents.

D'autres présidents se sont exprimés (Mâcon) : la somme au prorata des mois non joués de l'an passé était limitée et l'entraîneur devait être payé → rien n'a été fait pour la saison précédente. Pour 2020-2021, il faut attendre de voir combien de temps durera l'empêchement de jouer.

De la manière générale, les présidents restent dans l'attente d'un geste de la Fédération, de la Ligue et du Comité. Dominique DANTIGNY confirme que le Comité interviendra pour participer, même si rien n'est arrêté aujourd'hui : impossible de savoir exactement combien de temps ce confinement sportif va encore durer et

impossible de savoir ce que décidera la Fédération. Une annonce est faite : l'indemnité prévue pour compenser l'absence de buvette lors des compétitions sera probablement réallouer pour aider les clubs.

3. **Le sujet de la lettre au Préfet** : Une aide pour l'intervention de nos entraîneurs dans les activités « périscolaires »

Cette lettre est qualifiée par l'assemblée de « bonne idée ». Le sujet est à creuser et la réponse du Préfet est attendue avec impatience.

Le club de Chagny explique l'exemple de Rully (qui fonctionne déjà avec l'école maternelle en toute intelligence). Se pose la question du financement des entraînements prodigués dans ce cadre-là (périscolaire) mais aussi des liens que pourrait nouer le Comité avec la Fédération du Sport Scolaire (UNSS 71).

Le sujet du « Préfet » dérive sur le sujet des « Mairies » qui veulent pour certaines imposer des mesures plus restrictives que celles mises en place par le Préfet (situation pour Charnay-Lès-Mâcon). Le problème de la responsabilité endossée par les Mairie explique en partie leurs réticences. Il a été convenu de faire si possible un courrier ciblé par le Comité pour communiquer avec les mairies récalcitrantes, mais surtout en évitant de perturber les autres mairies avec lesquelles les rapports sont bons.

4. **Activités en période de confinement**

La question est posée d'occuper les clubs et les adhérents pendant cette période d'inactivité « pongiste » (notamment pour garder du lien) : il est fait mention d'un sondage récemment mise en ligne sur Facebook et sur lequel des options se dessinent déjà : une demande forte pour des jeux/des concours/des mots croisés, ainsi qu'une demande de formations notamment en matière d'arbitrage. Une réflexion est à mener sur la construction de ces différents modules.

5. **Dernier sujet : le Facebook du club a évolué cette semaine sous une forme de groupe de discussion.**

Certains présidents apprennent cette nouveauté. Un lien est transmis dans la soirée par mail pour que ceux qui le souhaitent puissent rejoindre le groupe.

En conclusion, Dominique DANTIGNY souhaitait remercier chacun des participants mais malheureusement la durée maximum de la conférence avec gratuité a brutalement mis un terme à la séance et coupé net son intervention.

La séance s'est terminée à environ 20h35, juste avant le verre qui devait être pris ensemble mais chacun chez soi. C'est partie remise ;-)

Achevé d'être rédigé le 6 novembre 2020 à 8h

